

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 29 mars 2018**

- Ordre du Jour :
- I - Comptes Administratifs 2017
  - II - Comptes de Gestion 2017
  - III - Affectations de résultat 2017
  - IV - Vote des taux d'imposition pour 2018
  - V - Vote des subventions aux associations
  - VI - Budgets Primitifs 2018
  - VII - Demande d'admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme
  - VIII- Personnel : Modification temps de travail
  - IX - Personnel : Créations de poste suite à avancement de grade
  - X - Vente de terrain
  - XI - CdC Aunis Atlantique : modification des statuts
  - XII- Convention en faveur de la sécurité routière
  - XIII - Questions diverses

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Mme Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame DION Tatiana (ayant donné pouvoir à Madame Valérie ROBERT), Messieurs COLNARD Laurent et BOUHIER Julien, absents non excusés.

Monsieur Stéphane LE DORÉ a été élu secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2017**

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 16 décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité.

### **I – Comptes Administratifs 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2017 présentés par le Maire,

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Jean LEBRUN, doyen de la séance,

- décide, à l'unanimité

1°) de donner acte au Maire de la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2017, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Résultats antérieurs reportés		239 817,61 €	285 912,26 €	
Opération de l'exercice	808 316,47 €	1 023 757,88 €	299 680,42 €	547 745,02 €
Restes à réaliser			36 053,00 €	30 946,00 €
Totaux de l'exercice	808 316,47 €	1 023 757,88 €	335 733,42 €	578 691,02 €
Résultats de l'exercice		215 441,41 €		242 957,60 €
Résultats cumulés		455 259,02 €	42 954,66 €	

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>BUDGET ANNEXE « Commerces Communaux »</b>				
Résultats antérieurs reportés		39 054,63 €	7 413,71 €	
Opération de l'exercice	5 138,84 €	19 290,40 €	11 414,15 €	7 413,71 €
Restes à réaliser				
Totaux de l'exercice	5 138,84 €	19 290,40 €	11 414,15 €	7 413,71 €
Résultats de l'exercice		14 151,56 €	4 000,44 €	
Résultats cumulés		53 206,19 €	11 414,15 €	

- 2°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser  
3°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **II – Comptes de Gestion 2017**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté l'exécution du budget principal 2017 et de son budget annexe « Commerces Communaux »,

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2017 en date du 29 mars 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris tous les soldes de l'année 2016 et transcrit toutes les écritures de l'année 2017,

- déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **III – Affectations de résultat 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats des comptes administratifs 2017 approuvés lors de la séance du 29 mars 2018 et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'affectation de résultat de l'exercice 2017 comme suit :

**Budget Principal : Commune**

Excédent antérieur de fonctionnement	239 817,61 €
Excédent de fonctionnement 2017	215 441,41 €
Besoin en investissement	42 954,66 €
Déficit 2017 + (dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2017)	
Affectation de résultat	42 954,66 €
Reprise sur excédent antérieur	0,00 €
Nouveau montant excédent 2017 (fonctionnement)	412 304,36 €

**Budget Annexe : « commerces communaux »**

Excédent antérieur de fonctionnement	39 054,63 €
Excédent de fonctionnement 2017	14 151,56 €
Besoin en investissement	11 414,15 €
Déficit 2017 + (dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2017)	
Affectation de résultat	11 414,15 €
Reprise sur excédent antérieur	0,00 €
Nouveau montant excédent 2017 (fonctionnement)	41 792,04 €

**IV – Vote des taux d'imposition pour 2018**

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2018. Le produit fiscal 2018 à taux constant s'élève à 546 160 €. Madame le Maire signale que la Commission « Finances », réunie le 15 mars dernier, a proposé le maintien des taux communaux par rapport à 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à la majorité (12 pour et 1 abstention) pour le maintien des taux à savoir :

Taxe d'habitation	14,86 %
Taxe foncière bâti	22,19 %
Taxe foncière non bâti	67,26 %

**V – Vote des subventions aux associations**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions faites par la commission « Finances » réunie le 15 mars 2018 pour l'attribution des subventions aux associations et rappelle que les associations n'ayant pas remis leur dossier n'obtiendront aucune subvention. Elle rappelle que l'Association Pétaques et Palets ne souhaitent pas d'aide financière mais une aide matérielle par l'entretien des terrains de pétanque.

De plus, elle ajoute que Madame SERAFINI Chantal et Madame DUMONTEIL Geneviève ne prendront pas part au débat et vote pour l'association « Expressions Audoniennes » faisant partie du bureau de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions comme suit :

Nom de l'Association	Montant proposé	Résultat du vote	Montant voté
A.P.E. (Parents d'élèves)	450 €	13 pour	450 €
A.P.P. (pétanques & palets)	0 €		0 €
MC ST OUEN 17 (moto)	0 €		0 €
Expressions Audoniennes	450 €	11 pour - 2 non votants	450 €
Les Joyeux Baladins (théâtre)	250 €	13 pour	250 €
Le devenir Audonien	0 €		0 €
L'Or Audonienne (retraité)	250 €	13 pour	250 €
A.C.C.A.	250 €	12 pour – 1 abstention	250 €
Art Techno Family	En sommeil		
Les Dentellières Audoniennes	250 €	13 pour	250 €
St Ouen Tonic	En sommeil		
Les petits pas audoniens	En sommeil		
Le jardin en folie	100 €	13 pour	100 €
Secours catholique	150 €	13 pour	150 €
Les restos du cœur	150 €	13 pour	150 €
Banque alimentaire	150 €	13 pour	150 €
Ligue contre le cancer	100 €	13 pour	100 €
France Alzheimer 17	100 €	13 pour	100 €
Ass. Paralysés de France	100 €	13 pour	100 €
Ass. Un Hôpital pour les enfants	100 €	13 pour	100 €
A.F. scléroses en plaque	100 €	13 pour	100 €

## **VI – Budgets Primitifs 2018**

Madame le Maire propose le budget primitif 2018 de la commune et son budget annexe préparés par la commission « Finances » réunie le 15 mars 2018.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le budget primitif 2018 et le budget annexe « Commerces Communaux » comme suit :

## **BUDGET PRIMITIF : COMMUNE**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Recettes**

002	Excédent de fonctionnement reporté	412 304,36 €
70	Produits des services, du domaine	112 300,00 €
73	Impôts et taxes	600 501,00 €
74	Dotations et Participations	273 919,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 500,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
013	Atténuation de charges	5 500,00 €

#### **Prévision**

---

1 418 029,36 €

<b><u>Dépenses</u></b>	<b>Prévision</b>
011 Charges à caractère général	337 659,36 €
012 Charges de personnel	483 990,00 €
65 Autres charges de gestion courante	174 800,00 €
66 Charges financières	14 700,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 200,00 €
014 Atténuation de produits	500,00 €
023 Virement à section d'investissement	405 180,00 €
	<hr/>
	1 418 029,36 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b><u>Recettes</u></b>	<b>Prévision</b>
10 Dotations, réserves	156 430,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	42 954,66 €
13 Subventions d'investissement	254 096,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	213 500,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	405 180,00 €
	<hr/>
	1 072 160,66 €

<b><u>Dépenses</u></b>	<b>Prévision</b>
001 Déficit reporté	37 847,66 €
16 Emprunts et dettes assimilées	537 260,00 €
21 Immobilisations corporelles	297 053,00 €
21 Immobilisations opérations d'équipement	200 000,00 €
	<hr/>
	1 072 160,66 €

### **BUDGET ANNEXE : COMMERCES COMMUNAUX**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>Recettes</u></b>	
002 Excédent de fonctionnement	41 792,04 €
70 Produits des services	1 300,00 €
75 Autres produits de gestion courante	18 300,00 €
	<hr/>
	61 392,04 €

<b><u>Dépenses</u></b>	
011 Charges à caractère général	44 992,04 €
66 Charges financières	3 300,00 €
023 Virement à section d'investissement	13 100,00 €
	<hr/>
	61 392,04 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Recettes**

021	Virement de la section de fonctionnement	13 100,00 €
10	Dotations, réserves	11 414,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €
		<hr/>
		27 514,15 €

### **Dépenses**

001	Déficit d'investissement	11 414,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 100,00 €
21	Immobilisations corporelle	5 000,00 €
		<hr/>
		27 514,15 €

## **VII – Demande d'admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme**

Madame le Maire fait lecture d'une demande d'admission en non-valeur d'état de taxe d'urbanisme émanant de la Direction Générale des Finances Publiques pour le compte de Monsieur et Madame FRENEAU Laurent et Sophie (dossier référencé PC 37610X0051).

Pour rappel, ces personnes ont fait construire une maison au lotissement d'Aventon mais ont revendu depuis plusieurs années. Une partie de la Taxe Locale d'Équipement a été perçue mais il reste à recouvrer en principal 685 €. Le motif d'irrecouvrabilité invoqué par le comptable est « liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur l'état de taxe d'urbanisme à l'encontre de Monsieur et Madame FRENEAU Laurent et Sophie et regrettent que cette somme n'ait pas été prélevée au moment de la vente du bien.

## **VIII – Personnel : Modification temps de travail**

Madame le Maire signale que compte tenu du nombre d'enfants fréquentant la garderie et l'accueil de loisirs, trois personnes sont nécessaires durant toute la période d'ouverture pour être en harmonie avec la législation. Par conséquent, il convient de passer l'adjoint d'animation principal de 2ème classe actuellement à 32 heures à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le poste de l'adjoint d'animation principal de 2ème classe de 32/35<sup>ème</sup> à 35/35ème à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

### **IX – Personnel : Créations de poste suite à avancement de grade**

Madame le Maire signale que deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade par ancienneté. Il s'agit d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. Ces deux agents sont compétents et leurs états de service respectifs sont très favorables. Par conséquent, Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

### **X – Vente de terrain**

Madame le Maire expose qu'elle a reçu Monsieur Anthony LEGENDRE et Madame Emilie JACQUEREY car ils souhaiteraient acquérir environ 500 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AB n° 137 qui jouxte leur propriété. Ils ont fait une offre à 15 000 €.  
Elle ouvre le débat afin de savoir premièrement si le Conseil Municipal est d'accord pour vendre ce terrain et deuxièmement si le prix est convenable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (3 pour, 4 contre, 6 abstentions) refuse de vendre pour le moment ce terrain situé au cœur du village.

### **XI - Cdc Aunis Atlantique : modification de statuts**

Madame le Maire expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 15 novembre 2017, décidant de modifier, à compter de la prise de l'arrêté Préfectoral, ses statuts visant l'extension des compétences facultatives liées au « grand cycle de l'eau »,

La Communauté de Communes propose de procéder à une modification de ses statuts comme suit :

- par la prise des compétences « Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
- par la prise des compétences « Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la modification des compétences statutaires tel qu'exposée dans la présente,
- Approuve la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, au titre de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives,
- Charge Madame le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétences.

## **XII – Convention en faveur de la sécurité routière**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu de l'Association des Maire de la Charente-Maritime qui annonce que le Gouvernement a lancé un appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière. En signant cet engagement, la commune doit mettre en œuvre les 7 engagements suivants en faveur de l'amélioration de la sécurité des agents publics sur les routes :

- Limiter les conversations téléphoniques au volant
- Prescrire la sobriété sur la route
- Exiger le port de la ceinture de sécurité
- Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- Favoriser la formation à la sécurité routière des agents
- Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande un report de cette question afin de se permettre un délai de réflexion sur le sujet car les points abordés ressortent essentiellement des points du code de la route.

## **XIII - Questions diverses**

- Madame le Maire fait lecture d'un courrier de demande de salle afin d'y dispenser des cours de danse orientale à partir de la rentrée de septembre. Afin de se prononcer sur le sujet, le Conseil Municipal aimerait plus de renseignements sur cette personne et son activité. Eventuellement, un tarif horaire de location de la salle des fêtes pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Madame le Maire fait lecture d'un courrier du LIONS CLUBS qui sollicite que les communes puissent donner le nom de « Melvin Jones » à une rue afin de célébrer le centenaire du fondateur de cette association. Le Conseil Municipal refuse cette proposition car de nombreuses personnes ayant œuvrés pour des actions similaires pourraient prétendre à cette reconnaissance.
- Monsieur Eric PAJOT annonce qu'il rencontrera avec Monsieur MICHAUD Régis les responsables du lotissement d'Aventon le samedi 31 mars 2018 afin de faire le point sur une éventuelle reprise de la voirie et des espaces verts. Le problème du tout-à-l'égout reste à solutionner mais une fois résolu, la commune pourra reprendre ce lotissement.
- Monsieur Eric PAJOT signale qu'une rencontre est prévue début avril avec la société CM-CIC afin de faire le point sur la 3<sup>ème</sup> tranche de la ZAC.
- Monsieur Eric PAJOT signale qu'enfin le Département a mis en place les balises dans le virage des Longeards. Monsieur Régis MICHAUD signale que les travaux de voirie prévus vont être reportés car le FEEDER qui passe sous des propriétés privées va être changé et passera désormais sous la RD 202<sup>E</sup>. Un courrier a été fait auprès du SDEER afin de demander l'enfouissement des réseaux.
- Monsieur David VIGNAUD renouvelle sa demande de recrutement d'un ASVP pour faire respecter les règles de circulation et surtout de stationnement.
- Madame Chantal SERAFINI signale que plusieurs parents se plaignent du nouveau sens de circulation à l'école. Elle propose que la rue soit fermée à la circulation. Madame le Maire répond qu'il se posera alors un problème de stationnement. Deux agents communaux surveillent les entrées.



- Monsieur Jean LEBRUN rappelle que la place handicapée sur le parking de l'école primaire est mal placée. Monsieur Régis MICHAUD s'excuse de cet oubli et enverra un agent pendant les vacances pour remédier au problème.
- Madame Chantal SERAFINI et Madame Geneviève DUMONTEIL demande l'installation d'un passage japonais sur l'espace vert entre la mairie et la salle des fêtes. Elles souhaitent également qu'une caution pour le ménage soit instaurée lors de la location de la salle des fêtes afin de réduire les heures de ménage de l'agent communal et demande que le ménage de la mairie soit effectué en dehors des heures d'ouverture. Normalement, le ménage en mairie se fait en dehors des heures d'ouverture mais actuellement, l'agent est en arrêt maladie et c'est un contractuel qui effectue ces tâches.
- Madame Chantal SERAFINI demande à ce que l'association « Expressions Audoniennes » prenne en charge la gestion du Troc Livres qui va être mise en place dans l'ancienne cabine téléphonique place de la Libération. Autorisation donnée.
- Madame Chantal SERAFINI demande si le minibus peut être prêté aux associations de la commune. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Madame Chantal SERAFINI demande si l'association « Expressions Audoniennes » pourrait avoir un ordinateur et une imprimante à disposition à la mairie. Madame le Maire pense que c'est possible et que ce matériel pourrait également servir pour les recherches des élus, des membres des associations sans déranger les secrétaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22 h 48 et donne la parole au public.

Monsieur Anthony LEGENDRE signale que le portail de l'école au fond de la cours ne s'ouvre pas en cas d'incendie. Monsieur Régis MICHAUD répond que le problème a été solutionné.

De même, la révision des alarmes Incendie à l'intérieur de l'école a été faite.

Monsieur Pierre BLANCHIER demande ce qu'il en est du dossier du pylône téléphonique. Le bail a été signé et le permis de construire est déposé.

Saint-Ouen d'Aunis, le 10 avril 2018  
Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS  
29/03/2018

V. AMY-MOIE

M. BEREHEL

B. DIAPHORUS

G. DUMONTEIL

S. LE DORE

J. LEBRUN

R. MICHAUD

E. PAJOT

V. ROBERT

Ch. SERAFINI

I. TRICHET

D. VIGNAUD